

AVIS PUBLIC

DÉPÔT – RÔLE SPÉCIAL DE PERCEPTION 2025

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Bolton-Est que :

Suivant l'article 1007 du Code municipal, le rôle spécial de perception pour l'année 2025 est complété et déposé à mon bureau et la Municipalité procédera à l'envoi des comptes de taxes;

Toutes personnes dont les noms y apparaissent comme sujettes au paiement desdites taxes, arrérages ou autres deniers, sont tenues de les payer dans les 30 jours qui suivront la mise à la poste de la demande de paiement;

Conformément à l'article 1 du règlement sur le paiement des taxes foncières municipales en plusieurs versements de la Loi sur la fiscalité municipale, le débiteur de taxes foncières municipales a le droit de les payer en plusieurs versements lorsque le total des taxes dont le paiement est exigé dans un compte atteint 300 \$;

Les versements égaux seront dus aux dates fixées comme suit : 15 septembre 2025; 15 novembre 2025; 15 janvier 2026 et 15 mars 2026;

Toute personne intéressée par le rôle spécial de perception peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité de Bolton-Est sur rendez-vous, situé au 858, route Missisquoi

DONNÉ à Bolton-Est, ce 14 août 2025



Mélisa Camiré
Directrice Générale et greffière-trésorière

